



LAURENTIDES

# POUR

## UNE BONNE CONVENTION LOCALE NÉGOCIÉE

STABILITÉ D'EMPLOI

MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

En ce mercredi 21 mars 2018 se tenait la 16e séance de négociation afin de convenir d'une convention collective locale. Comme indiqué il y a deux semaines, nous avons fait le tour des présentations. Les parties ont convenu que pour l'avancement de la négociation, nous devrions éclaircir la notion de port d'attache ainsi que la notion de service. En ce sens nous avons reçu de nouvelles propositions patronales portant sur ces 2 sujets.

Afin d'encadrer la mobilité du personnel nous sommes persuadés qu'il est impératif que la notion de port d'attache, c'est-à-dire l'adresse civique de l'établissement ou vous travaillez, doit faire partie constituante de l'affichage de poste. L'employeur aura toujours la possibilité de modifier le port d'attache, mais nous voulons nous assurer qu'en cas de modification vous soyez protégé. Les discussions avancent et nous croyons être en mesure d'avoir un règlement au cours des prochaines se-



maines.

Pour ce qui est de la notion de service, nous croyons aussi que c'est un élément incontournable sur lequel nous devons nous entendre. En effet avec la superficie du territoire, l'employeur pourrait créer un service sur toute l'étendue des Laurentides, en ce faisant il y aurait une possibilité de vous déplacer de Saint-Eustache à Mont Laurier.

La notion de port d'attache et de point de service se retrouve partout dans la convention collective. Nous devons nous entendre afin de faire évoluer la négociation.

De plus, au cours de cette rencontre, nous avons répondu à l'employeur

concernant sa proposition de création de postes atypiques. En effet, l'employeur désire créer des postes, à temps partiel :

Saisonnier : poste qui travaillerait seulement pendant une période donnée;

- Poste de 12 heures;
- Poste travaillant chaque fin de semaine;
- Poste ayant un nombre d'heures garanti par année et non par semaine.

Nous croyons que l'employeur devrait favoriser la création de postes à temps complet au lieu de postes à temps partiel.

Suivez nous sur Facebook STT Laurentides santé et services sociaux - CSN



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES  
LAURENTIDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN